****

**FFTT – LIGUE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

**CDTT21**

**FINALES PAR CLASSEMENTS DEPARTEMENTALES**

**SAISON 2021-2022**

1. **Dispositions générales**
   1. **Conditions de participation**

Les poussins ne peuvent pas participer.

L'épreuve se déroule en trois échelons.

* Echelon Départemental
* Echelon Régional
* Echelon National

L'échelon départemental ne peut se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

* 1. **Déroulement des parties**

A tous les échelons et dans tous les tableaux les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

1. **Organisation sportive**
   1. **Tableaux**

Les finales départementales par classement comportent huit tableaux.

* + 1. ***Dames***
  + Tableau F5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points)
  + Tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points)
  + Tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points)
  + Tableau F12 : joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points)
    1. ***Messieurs***
  + Tableau H8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points);
  + Tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points);
  + Tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points);
  + Tableau H15 : joueurs classés 13, 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points).

Le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé.

*Note : dans les articles ci-après, le terme joueur désigne aussi bien les joueurs que les joueuses*

* 1. **Echelon départemental**
     1. ***Nombre de qualifiés***

Pas de limite du nombre de qualifiés pour l’échelon départemental, tout joueur qui s’inscrit est qualifié.

En cas de nombre d’inscrites insuffisant (moins de 6 joueuses), les féminines seront intégrées dans les tableaux messieurs à la discrétion du juge-arbitre. Des classements distincts seront toutefois établit.

* + 1. ***Déroulement sportif***

Dans chaque tableau les joueurs sont répartis dans des poules de trois joueurs selon le dernier classement officiel en cours. A l'issue des poules, tous les joueurs sont qualifiés pour le tour suivant et sont placés dans un tableau.

Un classement intégral sera établi.

* + 1. ***Qualification pour l’échelon régional***

Les vainqueurs de chaque tableau sont qualifiés pour l’échelon régional.

Des places supplémentaires sont attribuées à chaque comité par la ligue suivant le nombre d’engagés à l’échelon départemental (***plus il y a d’inscrits, plus il y aura de qualifiés***)

**Ne pourront être qualifiés à l’échelon régional que des joueurs ayant participés à l’échelon départemental.**

* 1. **Juge-arbitrage**

Le juge-arbitre est nommé par la Commission Départementale d’Arbitrage.

1. **Application du présent règlement**
   1. Ce règlement complète et explicite le règlement fédéral.
   2. Le Juge-Arbitre et la Commission Sportive Départementale sont chargés de son application.
   3. Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort du Juge-Arbitre.
2. **Dispositions d’applications**
   1. Le présent règlement est établi en Décembre 2021 pour application pour la saison 2021-2022.

Il tient compte des règlements fédéraux, des règlements internes au Comité de Côte d'Or et des décisions de la CSD.

* 1. Pour tous sujets non traités dans le présent règlement, il convient de se référer aux règlements fédéraux.

***François Dos Reis***

***Président CD TT 21***

***Laurent FERT***

***Président Commission Sportive Départementale***

Dijon,

Le 22 Décembre 2021.